



HAL
open science

Ethnicité, religion et genre dans les institutions d'enfermement : processus et effets de catégorisation

Bénédicte Michalon, Tristan Bruslé

► To cite this version:

Bénédicte Michalon, Tristan Bruslé. Ethnicité, religion et genre dans les institutions d'enfermement : processus et effets de catégorisation. *Critique Internationale*, 2016, Enfermement et catégorisations, 72, pp.9-19. 10.3917/crii.072.0009 . halshs-01362501

HAL Id: halshs-01362501

<https://shs.hal.science/halshs-01362501v1>

Submitted on 12 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ethnicité, religion et genre dans les institutions d’enfermement : processus et effets de catégorisation

par **Bénédicte Michalon** et **Tristan Bruslé**¹

Paru dans : Bruslé Tristan, Michalon Bénédicte (coord.), 2016 « Enfermement et catégorisations », *Critique Internationale*, vol.3, n°72, pp.9-19.

Version avant édition finale. Des modifications mineures peuvent donc avoir été ajoutées au texte paru dans la revue.

Dans sa réflexion sur le pouvoir et le sujet, Michel Foucault invitait, il y a plusieurs décennies déjà, à penser les « pratiques divisantes » destinées à distinguer les sujets les uns des autres et à les classer dans des catégories pour faire d’eux les objets d’un éventuel traitement institutionnel spécifique². Les événements de ces derniers mois – la crise des politiques migratoires à laquelle l’Union européenne répond en déployant diverses mesures de classification, de tri et de mise à l’écart des étrangers ; les débats consécutifs aux attentats de 2015 sur l’emprisonnement d’islamistes radicaux et la mise en place d’un traitement spécifique par l’Administration pénitentiaire française – ont montré toute l’actualité de cette analyse. Les institutions de réclusion sont mises à l’épreuve par la diversité sociale, ethnique et religieuse, mais également de genre puisque le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) a récemment dénoncé les discriminations dont les femmes sont l’objet dans l’exercice de leurs droits fondamentaux³.

Le « tournant punitif »⁴ à l’origine de la hausse du recours à l’enfermement dans les États démocratiques ces dernières années se manifeste notamment par la multiplication des législations et des dispositifs situés à la croisée du pénal et du migratoire : placement en

¹ Nous remercions Louise Tassin pour sa relecture minutieuse d’une version antérieure de ce texte.

² Michel Foucault, *Dits et Écrits, 1954-1988*, Paris, Gallimard, 1994.

³ Contrôleur général des lieux de privation de liberté, « Avis du 25 janvier 2016 relatif à la situation des femmes privées de liberté », *Journal officiel de la République française*, 18 février 2016.

⁴ David Garland, *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary Society*, Oxford, Oxford University Press, 2001.

centres de rétention administrative (CRA) d'étrangers en instance d'éloignement du territoire, multiplication des « camps » plus ou moins formalisés et surveillés pour demandeurs d'asile et réfugiés, emprisonnement d'étrangers « illégalisés »⁵. Le renforcement du contrôle des migrations et de l'enfermement des étrangers et la renégociation du rôle de la prison dans la gestion des frontières de la nation⁶ montrent à quel point les limites entre politiques pénales et politiques migratoires sont floues. Ce rapprochement, qui est à l'origine de la lecture transversale proposée dans ce dossier⁷, s'accompagnerait par ailleurs d'une reformulation de la place de l'altérité, de sa production, de sa gestion et de son vécu dans les institutions de contrainte. Les dispositifs de confinement des étrangers incarneraient un projet politique marqué par la disqualification ethnique, voire raciale⁸. Bien que réputé pour être fondé sur un principe de traitement égalitaire et universaliste, le contexte carcéral n'échappe pas aux processus de catégorisation par l'ethnicité, la nationalité ou la religion⁹, eux-mêmes renforcés par la généralisation des migrations internationales et par la diversification des croyances provoquée par le « retour » et la globalisation du religieux¹⁰. Enfin, la féminisation des migrations et les évolutions contrastées de la pénalisation des femmes modifient la place du genre entre les murs. Prison et lieux de confinement des étrangers se voient donc traversés par des processus communs de catégorisation et de qualification/disqualification à l'acuité toute particulière au regard de l'hypothèse d'un « nouveau “grand renfermement” »¹¹.

Le dossier que nous présentons interroge le rapport des institutions de réclusion aux processus de catégorisation par l'ethnicité, le genre et la religion. Cette catégorisation est envisagée selon une « dimension technique d'élaboration des catégories administratives ou statistiques par lesquelles les individus sont désignés ou décrits, mais également dans ses dimensions

⁵ Selon la formule « illegalized migrant » de Harald Bauder, destinée à mettre l'accent sur les processus qui placent le migrant dans une situation de précarité et d'illégalité (Harald Bauder, *Why we should use the term illegalized migrants?*, RCIS Research Brief, n°1, 2013 (http://www.ryerson.ca/content/dam/rcis/documents/RCIS_RB_Bauder_No_2013_1.pdf)).

⁶ Katja Aas Franko, Mary Bosworth (eds), *The Borders of Punishment. Migration, Citizenship, and Social Exclusion*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

⁷ Ce rapprochement était au fondement du programme « TerrFerme » auquel ont participé les coordinateurs de ce dossier, financé par l'ANR (2009-2012) et le Conseil régional d'Aquitaine (2011-2015) (<http://terrferme.hypotheses.org/>).

⁸ Didier Fassin, « Frontières extérieures, frontières intérieures », dans D. Fassin (dir.), *Les nouvelles frontières de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p. 5-24 ; Olivier Le Cour Grandmaison, « Colonisés-immigrés et “périls migratoires” : origines et permanence du racisme et d'une xénophobie d'État (1924-2007) », *Cultures & Conflicts*, 69, 2008, p. 19-32.

⁹ M. Bosworth, « Subjectivity and Identity in Detention: Punishment and Society in a Global Age », *Theoretical Criminology*, 16 (2), 2012, p. 123-140.

¹⁰ Céline Béraud, Claire de Galember, Corine Rostaing, *De la religion en prison*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

¹¹ Mathilde Darley, Camille Lancelevée, Bénédicte Michalon, « Où sont les murs ? Penser l'enfermement en sciences sociales », *Cultures & Conflicts*, 90, 2013, p. 7-20.

cognitive et pratique par lesquelles les individus sont pensés et perçus »¹². C'est est un processus de marquage qui permet à une institution – ceux qui la dirigent et ceux qui l'incarnent au quotidien au plus près des personnes sous contrôle – de définir un ensemble de caractères communs à des individus en vue de leur regroupement. Quand la catégorisation est de l'ordre de l'hétéro-évaluation, un simple critère visible ou explicite (la couleur de la peau, le sexe, la nationalité) suffit à réduire l'individu à une qualité qui sera ensuite réifiée et mobilisée afin d'effectuer un tri. La catégorie enferme donc celui/celle qui la subit dans des représentations sur lesquelles il/elle n'a que peu d'emprise. En outre, ce processus de classement induit des rapports de pouvoir entre celui/celle qui catégorise et ceux qui sont catégorisés¹³. En contexte d'enfermement, ce rapport de pouvoir est d'autant plus fort que les catégorisés ont peu de moyens à leur disposition pour s'opposer à la labellisation et à ses effets.

Les auteurs de ce dossier questionnent les représentations institutionnelles de la différence et leur problématisation dans les interactions sociales entre les murs. Pour rendre la diversité sociale intelligible et « gérable », les institutions d'enfermement catégorisent les hommes et les femmes dont elles ont la charge, qu'il s'agisse de migrants, de réfugiés, de délinquants, d'étrangers considérés comme illégaux, d'individus à protéger ou à éloigner de la société. Il convient donc d'examiner la manière dont la catégorisation et la manipulation des frontières de l'altérité interviennent dans les rapports de pouvoir qui traversent la réclusion.

Fondées sur des enquêtes ethnographiques, les contributions rassemblées ici examinent la manière dont les institutions fermées participent à la construction de rapports sociaux d'ethnicité, de religion ou de genre. Si la catégorisation peut être saisie comme élément d'une vision théorique générale selon laquelle l'enfermement aurait par définition à voir avec une construction de l'altérité, les auteurs ne souhaitent pas décrire uniquement les principes des mécanismes à l'œuvre mais aussi leurs ressorts concrets. Identifier les acteurs, porter le regard sur la manière dont ils produisent des catégories et sur ce qu'ils en font sont autant de moyens d'appréhender les catégorisations, non seulement par le prisme de leur institutionnalisation mais aussi par celui de l'expérience.

¹² Marco Martiniello, Patrick Simon, « Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires », *Revue européenne des migrations internationales*, 21 (2), 2005, p. 7-18.

¹³ Nicolas Jounin, Élise Palomares, Aude Rabaud, « Ethnicisations ordinaires, voix minoritaires », *Sociétés contemporaines*, 70, 2008, p. 7-23.

L'étude de ces mécanismes en situation d'enfermement ne peut faire l'économie d'une perspective intersectionnelle largement partagée par les travaux existants. Les divers processus de classification interfèrent en effet les uns avec les autres de sorte qu'aucun ne domine vraiment les autres. Ce dossier ne traite cependant pas de tous les mécanismes de catégorisation à l'œuvre *intra-muros* – ceux basés sur l'âge ou sur la classe sociale par exemple ne sont pas spécifiquement abordés dans les contributions même s'ils mériteraient des développements.

La catégorisation comme « procédure disciplinaire »

La catégorisation est un instrument utilisé par l'institution pour déployer ses mécanismes de contrôle au quotidien, et ce sur plusieurs registres. Elle sert tout d'abord de support à l'organisation spatiale et matérielle du pouvoir, notamment *via* les techniques de quadrillage¹⁴, dont la plus courante est sans doute la séparation spatiale entre hommes et femmes, au sein d'un même établissement ou entre des établissements spécifiques, appuyée sur des stéréotypes de genre¹⁵. Aurore Mottet et Louise Tassin montrent, respectivement pour le camp de réfugiés de Choucha en Tunisie et pour un CRA en France, comment, sur la base d'une identification et d'un classement préalables, la catégorisation est un outil précieux pour la répartition, la surveillance et le contrôle des populations. Dans le cadre d'une politique migratoire, elle permet à l'institution de localiser les migrants, de les orienter et, le cas échéant, de les expulser.

Au-delà des répartitions, l'organisation générale de la vie quotidienne dépend de la manière dont l'institution catégorise et du poids politique qu'elle accorde à l'une ou l'autre variable de catégorisation. La mobilisation du paramètre religieux, telle qu'illustrée par Irene Becci, Mohammed Khalid Rhazzali et Valentina Schiavinato dans ce dossier, a notamment des fins pratiques : distribution de repas particuliers à la cantine, organisation des activités. D'autres auteurs ont par ailleurs démontré que si, dans les centres de rétention britanniques, les aumôniers participent à la préparation à l'expulsion et à la prévention du suicide¹⁶, leur

¹⁴ M. Foucault, *Surveiller et punir*, *op. cit.*

¹⁵ Voir par exemple Juanita Diaz-Cotto, *Gender, Ethnicity and the State: Latina and Latino Prison Politics*, Albany, State University of New York Press, 1996 ; Barbara Owen, « *In the Mix* ». *Struggle and Survival in a Women's Prison*, Albany, State University of New York Press, 1998.

¹⁶ JoAnn McGregor, « Rethinking Detention and Deportability: Removal Centres as Spaces of Religious Revival », *Political Geography*, 31, 2012, p. 236-246.

présence dans les établissements pénitentiaires français est censée favoriser la réinsertion. La religion est alors considérée comme « une activité parmi d'autres en détention »¹⁷.

Les assignation catégorielles et les stéréotypes ethnicisés, racialisés, genrés ou même religieux, justifiant que certaines personnes soient *in fine* considérées comme plus faciles à contrôler que d'autres, sous-tendent des économies interactionnelles complexes et des manières d'agir différenciées. Ainsi, la construction de la dangerosité des hommes et de la faiblesse des femmes constitue la première étape d'un traitement genré des individus. Si celui réservé aux hommes s'énonce en termes de justice et de sécurité, celui des femmes est tourné vers le *care* et le contrôle¹⁸. Cette approche restrictive et naturalisante du genre se traduit notamment par des activités spécifiques : musculation et sport pour les hommes¹⁹, couture, cuisine, nettoyage, concours de beauté pour les femmes²⁰. Le traitement des femmes nie souvent leur *agency*. Gabriella Alberti analyse comment la prise en charge différenciée des hommes en centres de rétention et des femmes avec enfants dans des institutions plus ouvertes victimise et dépolitise les femmes²¹. Coline Cardi parle à ce propos de « familialisme » des institutions pénales, les femmes demeurant bien plus définies par leur rapport à la filiation que les hommes²².

La différence de traitements se retrouve également dans l'appréhension quotidienne de la religiosité : les demandes religieuses des femmes paraissent plus authentiques et plus légitimes que celles des hommes. L'institution joue donc un rôle central dans la distinction sexuée de la religiosité et dans le traitement quotidien de celle-ci par le personnel encadrant²³. Plus largement, l'exercice de la pratique religieuse est tributaire du comportement des surveillants, lequel oscille entre strict respect des règles officielles et négociations informelles. Les surveillants peuvent pour leur part jouer avec leurs propres origines et croyances pour créer une illusion de proximité avec les détenus et faciliter le maintien de l'ordre, ce que les directions pénitentiaires ne manquent pas d'instrumentaliser²⁴.

¹⁷ C. Béraud, C. de Galembert, C. Rostaing, *De la religion en prison, op. cit.*, p. 59.

¹⁸ M. Bosworth, *Engendering Resistance: Agency and Power in Women's Prisons*, Aldershot, Ashgate, 1999.

¹⁹ Rod Earle, Coretta Phillips, « Digesting Men? Ethnicity, Gender and Food: Perspectives from a "Prison Ethnography" », *Theoretical Criminology*, 16 (2), 2012, p. 141-156.

²⁰ Dominique Moran, Judith Pallot, Laura Piacentini, « Lipstick, Lace and Longing: Constructions of Fertility inside a Russian Prison », *Environment and Planning D: Society and Space*, 27, 2009, p. 700-720 ; Coline Cardi, « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », *Déviance et Société*, 31 (1), 2007, p. 3-23.

²¹ Gabriella Alberti, « Across the Borders of Lesbos: The Gendering of Migrants' Detention in the Aegean », *Feminist Review*, 94, 2010, p. 138-147.

²² C. Cardi, « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », art. cité, p. 12.

²³ C. Béraud, C. de Galembert, C. Rostaing, *De la religion en prison, op. cit.*

Au final, les articles du dossier explorent l'hypothèse selon laquelle la catégorisation serait un instrument de réalisation des objectifs de l'institution, l'expression et le vecteur de son pouvoir. En tant que normes imposées, les catégories constitueraient une procédure disciplinaire au même titre que la surveillance.

Circulation des catégories et remise en question des frontières de l'enfermement

Si les institutions closes ont longtemps été appréhendées comme des isolats, l'hypothèse de leur insertion dans un environnement particulier avec lequel elles seraient en interaction est aujourd'hui acceptée²⁵ et contribue à la discussion sur la porosité de la réclusion²⁶. L'analyse des catégories s'inscrit dans cette réflexion, tant la perméabilité des lieux d'enfermement influe sur l'appréhension de la diversité sociale entre les murs.

L'inclusion de dispositifs de contrôle et de protection indépendants et la reconnaissance accrue des droits des personnes enfermées²⁷ induisent non seulement une judiciarisation²⁸ et une plus grande publicisation *extra-muros* des rapports sociaux *intra-muros*, mais aussi un déplacement de la problématique de l'altérité ramenée au cœur des débats sur la légitimité de telles institutions. Le respect des droits de groupes particuliers de reclus fait l'objet d'une attention soutenue de la part d'organismes tels que le CGLPL en France ou le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe. Bien que la religion soit légitime et reconnue d'utilité sociale dans les prisons françaises, le CGLPL souligne que l'application du principe de laïcité en détention est discriminatoire et prône une « politique d'égalisation des conditions religieuses »²⁹. En Grande-Bretagne, la répétition au début des années 2000 d'actes racistes en détention a l'Administration pénitentiaire de mettre en place un plan de promotion de l'égalité ethnique et raciale et de surveillance de la discrimination³⁰.

²⁵ Philippe Combessie, *Prisons des villes et des campagnes : étude d'écologie sociale*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1996.

²⁶ M. Darley, C. Lancelevée, B. Michalon, « Où sont les murs ? Penser l'enfermement en sciences sociales », art. cité.

²⁷ Olivier de Schutter, Dan Kaminski (dir.), *L'institution du droit pénitentiaire : enjeu de la reconnaissance de droits aux détenus*, Paris, LGDJ, 2002.

²⁸ C. Rostaing, « Processus de judiciarisation carcérale : le droit en prison, une ressource pour les acteurs ? », *Droit et Société*, 67 (3), 2007, p. 577-595.

²⁹ C. Béraud, C. de Galembert, C. Rostaing, *De la religion en prison*, op. cit.

³⁰ R. Earle, C. Phillips, « "Muslim is the New Black": New Ethnicities and New Essentialisms in the Prison », *Race and Justice*, 3 (2), 2013, p. 114-129.

Ce regard extérieur va de pair avec une circulation et une internationalisation des préceptes en vigueur. Claire de Galembert aborde ici la construction d'une nouvelle catégorie de la dangerosité dans les prisons françaises, sous l'influence combinée du système médiatique et de normes européennes à intégrer par l'Administration pénitentiaire : la figure de l'islamiste radical. La circulation des référents se traduit par la construction d'outils de repérage et de mesure qui portent principalement sur les signes visibles de la radicalisation islamiste et contribuent à une identification de la dangerosité surdéterminée par le religieux. Plus largement, la circulation internationale des catégories participe à la définition des objectifs politiques assignés à l'institution. Aurore Mottet explique que le siège du HCR détermine les finalités et les modalités d'intervention locale de l'organisme, dont le travail de catégorisation dans le camp de Choucha est destiné à ne laisser passer un faible nombre de migrants. Le HCR transforme ainsi les nationalités en catégories administratives déterminant la possibilité de se voir accorder ou non une protection internationale.

Enfin, la relative ouverture des institutions de réclusion s'accompagne depuis les années 1950 de l'entrée d'acteurs extérieurs nouveaux et en plus grand nombre, militants³¹, praticiens du droit³², aumôniers, ou employés d'entreprises privées mandatées par les pouvoirs publics. Ces intervenants extérieurs sont eux-mêmes porteurs et prescripteurs de normes catégorielles, de discours qui influent sur les sociabilités internes et éventuellement sur les trajectoires des personnes recluses. Par exemple, les intervenants religieux en rétention véhiculent des lectures genrées, ethnicisées, religieuses, voire familialistes des personnes assistées et des rapports sociaux, et participent ce faisant à la production et à la mobilisation de catégories dans l'enfermement³³. Dans ce dossier, L Tassin étudie les effets de l'arrivée de salariés du secteur privé dans les CRA en France. Elle démontre que cette évolution actualise les frontières sociales entre les murs, notamment parce que ces salariés, souvent sociologiquement proches de la population recluse, jouent un rôle informel de médiateur essentiel au bon fonctionnement du centre. Les appartenances réelles ou supposées des agents privés participent à la fois à leur légitimité professionnelle et à sa remise en cause, la

³¹ Nicolas Fischer, « Jeux de regards. Surveillance disciplinaire et contrôle associatif dans les centres de rétention administrative », *Genèses*, 75, 2009, p. 45-65.

³² Yasmine Bouagga, « Humaniser la peine ? Ethnographie du traitement pénal en maison d'arrêt », thèse de doctorat en sociologie, EHESS, 2013.

Mettre plutôt son bouquin ? *Humaniser la peine : enquête en maison d'arrêt*, Presses universitaires de Rennes, 2015.

³³ M. Darley, « “Trouvez-vous une femme ici et tout s'arrangera...” L'intervention religieuse auprès d'étrangers placés en rétention », *Genre, sexualité & société*, 8, 2012 (<https://gss.revues.org/2523>) ; M. Darley, « Les coulisses de la nation. Assignations genrées et racialisées dans les pratiques d'assistance aux étrangers en situation irrégulière », *Société contemporaines*, 94, 2014, p. 19-40.

proximité avec les retenus étant valorisée comme un moyen de pacification mais aussi soupçonnée car associée à un risque de connivence.

Le personnel catégorisé : organisation et légitimités du travail

Si les phénomènes de catégorisation peuvent *a priori* être appréhendés comme constitutifs du pouvoir de l'institution sur les reclus, les personnels sont, eux aussi, touchés par des dynamiques de classement. La complexité des logiques de catégorisation s'accroît et ne fait que refléter des conceptions particulières d'organisation du travail entre les murs.

Les assignations genrées traduisent une forme de division entre des missions relevant de la sécurité, conçues comme masculines, et d'autres relevant du *care*, perçues comme féminines. La féminisation du personnel pénitentiaire, en hausse, est particulièrement révélatrice du poids des stéréotypes et de la naturalisation des emplois réservés aux femmes. Initialement affectées aux soins du corps, à la lingerie, à l'école, à la garde des mineurs, les femmes qui désirent être surveillantes sont victimes d'incompréhension de la part de leurs proches. En revanche, les métiers de l'insertion et de la probation correspondent aux assignations genrées et l'engagement de femmes y est davantage approuvé socialement³⁴. Les stéréotypes de genre leur attribuent en outre une capacité à négocier et à faire preuve de l'empathie tenue pour indispensable au métier de surveillant en rétention³⁵. Comme le soulignent L. Tassin dans ce dossier et C. Cardi³⁶, le travail de *care* oblige les encadrantes à tenir un double rôle de surveillante et de confidente qui les stigmatise car le travail avec les femmes enfermées est dévalorisé par les supérieurs hiérarchiques.

L. Tassin analyse par ailleurs les mécanismes de catégorisation du personnel, à l'intersection du genre et de l'ethnicité, qui créent de la distinction et de la hiérarchisation au sein de ce groupe. Aux salariées maghrébines des entreprises privées sont affectées des tâches considérées comme féminines et relevant d'une proximité culturelle avec les reclus. Bien que faisant partie du personnel d'encadrement, elles souffrent d'un rapprochement symbolique avec les étrangers et se trouvent dans une position ambivalente entre les retenus et les

³⁴ Cécile Rambourg, *La féminisation à l'épreuve de la prison : recompositions et permanences d'un ordre professionnel*, Agen, École nationale de l'Administration pénitentiaire, 2013.

³⁵ Alexandra Hall, *Border Watch: Cultures of Immigration, Detention and Control*, Londres, Pluto Press, 2010.

³⁶ C. Cardi, « Les quartiers mères-enfants : l'«autre côté» du dedans. Protection et surveillance des mères en prison de femmes », *Champ pénal/ Penal field*, XI, 2014 (<http://champpenal.revues.org/8762>).

professionnels. Les limites de l'altérité sont également travaillées dans le cas des policières, tant la virilité est « un attribut de l'identité professionnelle »³⁷ dans un contexte où les migrants sont construits comme dangereux. Or la diversification sociologique du personnel résulte parfois d'une politique délibérée de l'Administration. En Suède, des professionnels perçus comme ethniquement et culturellement proches de la population à surveiller sont recrutés pour faciliter les interactions entre les reclus et les surveillants, pour vérifier les récits des migrants et faciliter les éloignements du territoire en obtenant la coopération des étrangers³⁸. Au sein même de l'institution, les mécanismes de catégorisation des personnels affectent les interactions entre ces derniers et révèlent donc les représentations que l'Administration se fait de leurs missions.

L'augmentation du personnel féminin peut modifier les rôles de genre : dans un centre de rétention britannique, les nouvelles recrues femmes se sont vues considérées comme nécessitant la protection de leurs homologues masculins alors que les « anciennes » se situaient du côté des hommes et refusaient leurs attitudes paternalistes³⁹. Dans un autre établissement, les surveillants masculins réaffectés d'une prison voisine compensaient leur faible savoir-faire interculturel et inter-religieux par une survalorisation de leur genre. Ils cherchaient ainsi une reconnaissance professionnelle que l'institution leur déniait⁴⁰.

Ce sont finalement les légitimités et les rapports de pouvoir entre les différentes catégories de personnel qui se jouent dans les auto- et hétéro-assignations catégorielles : celles-ci interviennent dans la perception que les professionnels ont de leur métier et de leur position dans les hiérarchies internes⁴¹.

Que font les catégorisés face aux catégories ?

La catégorisation des individus en milieu contraint ajoute un enfermement symbolique à l'enfermement physique et renforce l'objectification des sujets. En fonction du sens attribué aux catégories et des économies interactionnelles locales, les catégorisés peuvent composer

³⁷ Mathilde Darley, Jérémie Gauthier, « Une virilité interpellée ? En quête de genre au commissariat », *Genèses*, 97, 2014, p. 67-86.

³⁸ Shahram Khosravi, « Sweden: Detention and Deportation of Asylum Seekers », *Race and Class*, 50 (4), 2009, p. 38-56.

³⁹ A. Hall, *Border Watch: Cultures of Immigration, Detention and Control*, *op. cit.*

⁴⁰ Mary Bosworth, Gavin Slade, « In Search of Recognition: Gender and Staff-Detainee Relations in a British Immigration Removal Centre », *Punishment & Society*, 16 (2), 2014, p. 169-186.

⁴¹ M. Bosworth, *Inside Immigration Detention*, Oxford, Oxford University Press, 2014.

avec les logiques d'assignation ou essayer d'y résister, pour « faire leur temps » entre les murs certes, mais aussi pour se réaffirmer comme sujets.

Cela passe notamment par de fines stratégies d'alignement sur les comportements prescrits par l'institution. Si la préparation à la réinsertion des femmes passe souvent par des techniques de « reféminisation », les détenues adoptent des attitudes variées face aux discours hégémoniques de l'institution sur la « bonne » féminité. Elles endossent parfois certains aspects de la féminité idéalisée que promeut l'institution et, au lieu de les contester, survalorisent les rôles de mères, femmes, filles auxquels la réclusion les assigne, pour les réinterpréter de manière positive, à travers leur expérience de classe, ethnique et sexuelle⁴². L'emprisonnement ne mènerait donc pas uniquement à la construction d'une identité disciplinée, docile, mais aussi à la reformulation d'une identité féminine élargie selon les identités culturelles et de classe. Les auto-identifications seraient alors cruciales dans les rapports de domination en situation d'enfermement car elles serviraient à se reconnaître et à se positionner dans un univers tourné vers l'absence d'identification. Les catégories prescrites peuvent en outre être mobilisées à des fins de contestation des décisions de l'institution. La contribution de A. Mottet fournit une illustration de la façon dont les migrants essaient de faire des catégories administratives « des espaces de négociation ». Les « réfugiés de Choucha », déboutés de leur demande de protection, veulent leur intégration dans les catégories administratives du HCR pour obtenir le droit de poursuivre leur parcours migratoire.

Des logiques de mise à distance, voire de contestation des catégories imposées sont toutefois à l'œuvre. I. Becci, K. Rhazzali et V. Schiavinato montrent que la pratique religieuse peut être un moyen de contrer l'emprise de l'institution, notamment par disjonction entre déclarations d'appartenance aux catégories religieuses et participation aux rituels, par dissimulation ou publicisation de certaines pratiques religieuses, voire par l'« exploration d'une dimension communautaire » et l'essentialisation de la religion. Des résistances plus explicites sont déployées par ailleurs, notamment autour du recensement des appartenances ou assignations catégorielles. En contexte pénitentiaire britannique, les détenus refusent quelquefois de déclarer une appartenance ethnique, recensée à la mise sous écrou, s'ils considèrent qu'il y a intrusion de l'Administration dans le domaine privé ou volonté de figer quelque chose de

⁴² M. Bosworth, *Engendering Resistance: Agency and Power in Women's Prisons*, *op. cit.*

complexe⁴³. De même, C. de Galembert révèle des stratégies d'évitement du fichage qui passent par une dissimulation du stigmate, voire un éloignement de la religion. Ces stratégies se révèlent pourtant vaines, les stéréotypes sur le « vrai radical » – qui deviendrait alors celui qui dissimule sa religiosité – étant déplacés au gré des adaptations des détenus. Les volontés catégorisantes de l'institution trouvent parfois des adversaires parmi les membres du personnel. Ceux-ci peuvent en refuser la logique et ne pas mettre en œuvre les dispositifs d'assignation et/ou de recensement – de la radicalité dans le cas étudié par l'auteure – élaborés par l'Administration pénitentiaire centrale s'ils les jugent inefficaces ou susceptibles de créer des difficultés injustifiées aux détenus concernés.

Quelles que soient les façons de faire avec ou de faire face aux catégorisations imposées, les travaux menés convergent vers le constat d'une difficulté, pour les catégorisés, voire d'une quasi-impossibilité d'échapper à l'emprise de l'institution *via* la catégorisation et ses effets.

Ce dossier examine ce que l'enfermement fait aux processus de catégorisation et réciproquement, comment les logiques de classification sont transformées, mises à mal ou au contraire renforcées en situation de réclusion – une situation dans laquelle la possibilité d'identifier, de classer et de nommer apparaît comme un véritable outil de gestion des relations sociales et rencontre finalement peu de résistances. La catégorisation est bien un moyen de fonctionnement et de reproduction des rapports de pouvoir. Elle a d'autant plus de force qu'elle s'appuie sur la représentation, partagée dans tous les lieux d'enfermement, d'une opposition nette entre retenus/détenus et encadrants. Cette opposition entre les reclus, considérés comme dangereux, assimilés à des délinquants, et les professionnels, supposés être garants de la légalité, de l'ordre et de la sécurité, peut néanmoins s'estomper par la présence d'acteurs intermédiaires – religieux ou associatifs notamment – ou encore par les réticences de certains membres du personnel à appliquer certaines consignes.

Qu'elle soit institutionnalisée ou qu'elle relève des interactions sociales, la catégorisation concerne l'ensemble des acteurs présents entre les murs, les professionnels, en particulier, se situant non seulement du côté de la production et de l'attribution des catégories, mais aussi du côté des catégorisés. Elle possède par ailleurs des effets unifiants au-delà des statuts individuels et des effets divisants à l'encontre de groupes qui pourraient se sentir un destin commun par-delà les assignations souvent rigides. Cette réification de l'appartenance – à une

⁴³ C. Phillips, *The Multicultural Prison: Ethnicity, Masculinity, and Social Relations among Prisoners*, Oxford, Oxford University Press, 2012.

ethnicité, une religion ou un genre – est d'autant plus effective qu'elle est souvent validée *ex ante* quand elle est importée d'autres sphères institutionnelles ou médiatiques. Ainsi, la circulation des normes, des représentations et des catégories remet en cause, s'il en était besoin, l'hypothèse d'un traitement égal de tous par les institutions publiques.

Tristan Bruslé est chargé de recherche au CNRS en poste au Centre de sciences humaines de New Delhi (USR 3330 Savoirs et mondes indiens). À partir de l'exemple népalais, il s'intéresse aux migrations internationales de travail, depuis les processus de recrutement jusqu'à l'intégration sur les lieux de travail en passant par les effets sur les lieux de départ.

tristan.brusle@csh-delhi.com

Bénédicte Michalon est chargée de recherche CNRS au laboratoire Passages (UMR 5319 CNRS – Université Bordeaux Montaigne). Après avoir mené des recherches sur les migrations dites « ethniques », le commerce transfrontalier et le travail des saisonniers étrangers dans l'agriculture, elle travaille sur les dispositifs de confinement des étrangers que sont les centres de rétention, l'assignation à résidence et les centres d'hébergement pour demandeurs d'asile. Elle a coordonné entre 2009 et 2015 le programme « TerrFerme » consacré aux lieux d'enfermement, financé par l'ANR et le Conseil régional d'Aquitaine (<http://terrferme.hypotheses.org/>).

benedicte.michalon@cnrs.fr